



PROCES-VERBAL de la séance du Conseil Municipal du 12/02/2026 à 14h00

Président : Guy VISSEQ, maire

Membres du conseil présents : MMs Guy VISSEQ, Marc DELAGNES, Olivier BARRE, Guy LAYRAC, Jérôme BONY, Francis PONS, Sylvie COTTARD, Valérie QUINTARD, Elodie FERRIERES et Patricia PANISSIE

Membres du conseil absents : Elisabeth FAYEL

Secrétaire de séance : Francis PONS

Nombre de membres en exercice : 11 / **présents :** 10 / **représentés :** 0

Quorum : atteint

Date de convocation et d'affichage : 6 février 2026

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du PV du 23 janvier 2026**
- **Correction délibération choix des entreprises marché 2025-MAPA1**
- **Compte Financier Unique 2025 - Commune/ station-service/lotissement (annexes 1, 2 et 3)**
- **Report et affectation du résultat de fonctionnement - Commune/ station-service**
- **Avenant n°2 à la convention de partenariat pour le réseau des bibliothèques Conques Marcillac**
- **Participation financière au projet de l'école « Découverte du milieu marin »**
- **Assurance statutaire de la commune**
- **Subvention à l'Amicale des pompiers de Villecomtal**
- **Remboursement à l'ACL des frais pour les décorations de Noël**

QUESTIONS DIVERSES

DELIBERATIONS ADOPTEES

Attribution des marchés de travaux pour le projet « Ilot Lagarrigue » correspondant au marché n° 2025-MAPA1- N° 2026-02-01

Monsieur le Maire constate qu'une erreur de saisie a été faite sur la délibération du 23 janvier 2026 dans le tableau récapitulatif des attributions des lots aux entreprises.

Cette délibération abroge donc la délibération du 23 janvier 2026.

Un marché à procédure simplifiée intitulé « **Travaux d'aménagement – RD n°137 en traverse et Coeur de Village Réalisation des aménagements de surfaces avec démolition, terrassements, réseaux génie civil, maçonneries, charpente et couverture, et aménagements paysagers** » a été lancé le 19 novembre 2025 à midi, s'est clôturé le 17 décembre 2025 à midi, et soumise à l'avis de la Commission d'analyses des offres en sa réunion du 12/01/2026.

Dans cette consultation le marché comprenait 6 lots, 19 entreprises ont répondu, mais le lot n°5 « Charpente et couverture » a été infructueux car laissé sans réponse d'entreprise, des devis ont été demandés, seule l'entreprise de couverture « Barre Olivier » a répondu par une offre financière et des conditions techniques répondant aux attentes. 10 entreprises ayant reçu la meilleure note ont été sollicitées pour des négociations techniques et financières, 9 ont répondu à la demande de négociation qui se clôturait le 20 janvier 2026 à midi. Les 9 entreprises sont à ce jour retenues avec des dossiers recevables sont :

Lot n°01 - Opérations de désamiantage et déplombage : **NJE (Cleppe), PUECHOULTRES & Fils (Baraqueville) et SANHES (Bozouls)**

Lot n°02 - Travaux de démolitions et Terrassements Généraux : **COSTES TPA (Mouret), BARRE TP (Clairvaux d'Aveyron) et LAYRAC BTP (Espeyrac)**

Lot n°03 - Terrassements techniques, réseaux et aménagements : **COSTES TPA (Mouret)**

Lot n°04 – Maçonneries : **Vermorel (Salles-la-Source) et Ludovic Malgonne (Bagnac-sur-Célé)**

Lot n°05 - Charpente & Couverture : **Barre Olivier - hors consultation, lot déclaré non-fructueux**

Lot n°06 - Aménagements Paysagers : **Paysage Concept (Espalion)**

M. le maire, épaulé par Maxime NEUVILLE, MOE sur le projet, partage à l'assemblée délibérante son analyse des candidatures, les critères de jugement des offres étaient établis comme suit : valeur technique 60% et prix 40%. Tenant compte des points attribués au cadre du mémoire technique et à l'offre, il conclue que la liste suivante présente les entreprises à retenir, étant les entreprises en terme technique et de compétences et économiquement les plus avantageuses :

Lot	Entreprises	Montant de l'offre (en E HT)
<u>Lot n°01 - Opérations de désamiantage et déplombage</u>	SANHES (Bozouls)	27 850.00
<u>Lot n°02 - Travaux de démolitions et Terrassements Généraux</u>	LAYRAC BTP (Espeyrac)	43 950
<u>Lot n°03 - Terrassements techniques, réseaux et aménagements</u>	COSTES TPA (Mouret)	149 508
<u>Lot n°04 – Maçonneries</u>	Vermorel (Salles-la-Source)	202 749.14

<u>Lot n°05 - Charpente & Couverture</u>	Barre Olivier - hors consultation, lot déclaré non-fructueux	22 161
<u>Lot n°06 - Aménagements Paysagers</u>	Paysage Concept (Espalion)	14 770.60

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de :

- CHOISIR les 6 entreprises suivantes pour assurer les travaux du projet « **Travaux d'aménagement – RD n°137 en traverse et Coeur de Village Réalisation des aménagements de surfaces avec démolition, terrassements, réseaux génie civil, maçonneries, charpente et couverture, et aménagements paysagers** » :
SANHES (Bozouls), LAYRAC BTP (Espeyrac), COSTES TPA (Mouret), Vermorel (Salles-la-Source) , Barre Olivier - hors consultation, lot déclaré non-fructueux, Paysage Concept (Espalion)
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la commande correspondante et lui confère en tant que de besoin, toute délégation pour le bon déroulement de cette mission
- DIT que les crédits seront prévus au budget d'investissement de la commune pour l'année 2026

Avenant n°2 à la Convention entre les communes et la CCCM pour la mise en œuvre du réseau de Lecture Publique Conques-Marcillac – N° 2026-02-02

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la première convention de partenariat pour la mise en œuvre du réseau de Lecture publique a été signée le 19 décembre 2023 par toutes les communes membres de l'EPCI et la Communauté de Communes Conques-Marcillac. Cette convention a pour objet de fixer les modalités opérationnelles du réseau et les engagements des parties en matière de Lecture publique. Comme inscrit dans son article 6, elle est réexaminée *a minima* chaque année à la suite du Comité de Pilotage de Lecture publique. Elle a par ailleurs fait l'objet d'un premier avenant concernant l'informatisation des bibliothèques, adopté par délibération le 4 juillet 2024.

La mise en œuvre, entre l'automne 2025 et le début d'année 2026, d'une carte d'abonnement unique, de la circulation des collections au sein du territoire et de nouveaux services en ligne (portail, application mobile), coordonnée par la Communauté de Communes et soutenue financièrement par l'Etat (DRAC Occitanie) appelle à faire évoluer la convention initiale.

Le présent avenant ci-annexé a pour objet de fixer le partage des compétences concernant ces nouveaux services déployés.

Cet exposé entendu, et après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide :

- Approuver le présent avenant, telle que ci-annexé ;
- Autoriser .Mle Maire à signer l'avenant.

Participation à la sortie scolaire du RPI mars-avril 2026- N° 2026-02-03

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les institutrices du RPI Espeyrac - Saint Félix de Lunel - Sénergues ont sollicité la participation pour une sortie scolaire : partir à la découverte du milieu marin au Grau d'Agde pour un séjour de 3 jours et 2 nuits avec l'ensemble des élèves du RPI soit 32 élèves du 30 mars au 1er avril 2026.

La mairie a été sollicitée par participer exceptionnellement au voyage pour en réduire ses coûts.

Monsieur le Maire rapporte les échanges tenus à ce sujet avec les deux autres maires du RPI.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de

- Accorder une subvention exceptionnelle de 80€ par enfants de Lunel scolarisés au RPI et participant au séjour ; la subvention sera versée sur le compte de l'OCCE du RPI ;
- S'engager à inscrire la dépense au budget 2026.

Attribution subvention municipale 2026 Amicale des Pompiers de Villecomtal – N° 2026-02-04

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil de Municipal la demande de subvention pour l'année 2026, déposées par l'Amicale des Pompiers de Villecomtal. Après examen du dossier par le Conseil Municipal, le Maire propose à ses membres d'attribuer une subvention pour l'année 2026 comme suit :

- Amicale des Pompiers de Villecomtal ...400 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'attribuer et de verser cette subvention pour un montant de 400 €,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au BP 2026 de la Commune,

DISCUSSIONS AU COURS DE LA SEANCE

Travaux sur l'Ilot Lagarrigue

M. le maire rapporte la réunion de lancement du projet avec l'ensemble des entreprises et des acteurs pour l'aménagement du centre bourg de Lunel, « Ilot Lagarrigue ».

Les travaux devraient commencer pour le désamiantage autour du 23 mars 2026. M. le maire explique qu'il est convenu que la zone de Mazières soit mise à disposition des entreprises pour le stockage de matériaux et d'engins sur la durée du chantier.

O. BARRE rappelle l'importance de rapidement demander à Enedis l'installation d'un compteur de chantier et les conseillers réfléchissent aux meilleures options pour l'installation d'une cabane de chantier pour les ouvriers, proche de sanitaires et d'un point d'eau.

M. le maire rapporte également que le matin même, un huissier a réalisé un constat du site des travaux et ses alentours, pour sécuriser principalement l'intervention sur les bâtiments mitoyens à la propriété au 114 avenue des Marronniers.

Défibrillateurs

La Société Vitae est prête à venir installer les défibrillateurs aux deux salles des fêtes. Les élus souhaitent proposer une formation aux habitants, un électricien doit également intervenir pour préparer les branchements à la salle de St Félix, les élus doivent coordonner tout cela.

Commission de contrôle des listes électorales


Guy LAYRAC, qui préside la commission, propose la date du jeudi 19 février à 14h30 à la mairie pour effectuer les contrôles des listes électorales avant l'édition du tableau des 20 jours (avant les élections).

M. le maire rappelle l'organisation de la journée citoyenne, le sam 28 février pour les jeunes de la commune inscrits d'office à leur 18 ans, l'occasion de leur remettre leur carte d'électeur, de leur parler du droit de vote, de la citoyenneté et de passer un moment convivial.

Eglise de ST Félix

M. le maire rappelle qu'il faudrait prévoir les travaux de la toiture de l'église de St Félix pour l'exercice 2027, mais qu'il faudrait prendre des photos de la couverture, demander des devis et des financements dès cette année.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 21H40.

<u>Arrêté du Procès-Verbal</u> Séance du 23 janvier 2026	
Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2026 a été transmis par mail à tous les membres du Conseil Municipal. Il demande aux Conseillers s'il y a des modifications ou des précisions à apporter à celui-ci. Aucune remarque n'ayant été formulée Monsieur le Maire propose l'arrêt du procès-verbal de la séance du 23 janvier 2026.	
<u>Procès-Verbal arrêté le : 23/01/2026</u>	
Le Maire Guy VISSEQ 	Le secrétaire de séance Francis PONS 